

Département des affaires économiques et sociales

Renforcement des capacités des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes dans les pays d'Afrique

Atelier de formation sous-régional sur l'« l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales » à l'intention des mécanismes nationaux de promotion de la femme

I. Introduction

La Division de la promotion de la femme (DPF) du Département des affaires économiques et sociales (DESA) des Nations Unies organise un atelier de formation sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales à l'intention des mécanismes nationaux de promotion de la femme avec pour cible six pays de l'Afrique francophone, à savoir le Cameroun, la Guinée, le Mali, le Maroc, la Mauritanie et le Tchad. L'Atelier aura lieu à Bamako (Mali), dans la première quinzaine du mois de février 2003 (provisoire). L'Atelier a pour objectif de fournir un forum afin d'identifier des stratégies permettant de relier systématiquement les questions concernant l'égalité des sexes aux processus de planification et de budgétisation nationales.

Financé sous l'égide du Compte pour le développement, cet atelier est organisé par la Division dans le cadre d'un projet sur le « Renforcement des capacités des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes dans les pays d'Afrique » à l'intention de 11 pays pilotes, à savoir le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Malawi, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Rwanda, le Swaziland et le Tchad. L'objectif global du projet est de renforcer les capacités qu'ont les mécanismes nationaux de mener à bien leur mandat. Un premier atelier pour cinq pays pilotes, à savoir l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, le Rwanda et le Swaziland, a été organisé par la Division en République-Unie de Tanzanie du 26 au 30 novembre 2001.

II. Mandat

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, a identifié les mécanismes institutionnels de promotion de la femme comme l'un des 12 principaux domaines d'activité du Programme d'action de Beijing. Pour assurer le suivi du Programme d'action, la Division a créé une base de données concernant les mécanismes nationaux de promotion de la femme. Ces données sont mises à jour régulièrement et, selon les ch 1995, a

soient bien conçus, efficaces, bien équipés et dotés de capacités et de moyens appropriés [...] en cherchant à promouvoir le rôle et la participation des femmes dans l'administration publique, en développant un potentiel transsectoriel multidisciplinaire, qui tienne compte de l'égalité entre hommes et femmes, à l'appui de toutes les phases du développement, et en cherchant à favoriser la participation de tous à l'ensemble des domaines d'activité du secteur public ».

À sa quarante-troisième session, en 1999, La Commission de la condition de la femme (CCF) a étudié les mécanismes nationaux de promotion de la femme et a reconnu dans ses conclusions concertées que, pour qu'ils soient efficaces,

« ces mécanismes doivent être dotés de mandats clairs, situés au niveau le plus élevé possible et tenus de rendre des comptes ; il faut qu'ils agissent en partenariat avec la société civile, le processus politique devant être transparent, les ressources financières et humaines suffisantes et la volonté politique forte et soutenue ». [E/1999/27, sect. B, projet de résolution IV, chap.

politiques et programmes pour définir tout impact différent qu'ils peuvent avoir sur les femmes et les hommes et un ajustement correspondant avant que des décisions ne soient prises afin de garantir qu'elles favorisent la réalisation de l'objectif de l'égalité des sexes.

Ces dernières années, on a constaté une augmentation de la sensibilisation à l'importance des allocations de ressources pour l'égalité des sexes. L'intégration du genre dans la budgétisation permet de s'assurer que les responsables de la planification du développement national respectent leurs engagements envers l'égalité des sexes en garantissant que ces engagements s'accompagnent d'allocations de ressources adaptées. L'intégration du genre dans les budgets ne signifie pas des budgets séparés pour les femmes et les filles ; Il s'agit plutôt d'évaluer l'impact des dépenses sur les femmes et les hommes pendant la formulation des politiques et budgets. Les questions suivantes doivent pouvoir être posées : Quel impact les politiques fiscales ont-elles sur l'égalité des sexes ? Réduisent-elles les inégalités entre les sexes, les augmentent-elles ou n'y apportent-elles aucun changement ? Plus spécifiquement, comment les dépenses par secteur contribuent-elles à la prise d'engagements politiques spécifiques dans le domaine de l'égalité des sexes ?

Les budgets faisant place à l'intégration du genre sont dus à l'origine à une initiative de militants australiens qui ont poussé leur gouvernement à évaluer l'impact sur l'égalité des sexes de tous les éléments du budget national entre les années 80 et 90. Beaucoup d'autres pays ont par la suite adopté ce concept pour élargir la participation et la responsabilisation dans l'élaboration des budgets, en particulier à la lumière des engagements internationaux pris afin de promouvoir l'égalité des sexes. Ces dernières années, les initiatives budgétaires faisant place à l'intégration du genre se sont étendues à plus de 40 pays. Le Secrétariat du Commonwealth, les agences de coopération et de développement bilatérales, ainsi que les organes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies (PNUD) pour le développement et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont soutenu ces initiatives.

Les acteurs clefs de l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation sont les mécanismes nationaux de promotion de la femme et les agences ou bureaux de planification et de budgétisation nationales. Les premiers ont pour responsabilité d'encourager la promotion de la femme et l'égalité des sexes et d'agir comme catalyseurs pour garantir que les perspectives d'égalité des sexes soient intégrées dans les politiques et programmes dans tous les domaines. Les seconds traduisent les ordres du jour de développement identifiés en politiques concrètes et leur allouent les ressources nécessaires. Ces deux groupes d'acteurs nécessitent une capacité institutionnelle pour mener à bien leurs tâches respectives.

IV. Atelier de formation sous-régional (projet pour les pays francophones)

A. Objectifs

L'Atelier a pour objectifs :

1. De sensibiliser les acteurs clefs de la planification et de la budgétisation nationales à l'objectif de l'égalité des sexes ;
2. D'augmenter la sensibilisation des acteurs clefs de la planification et de la

5. Vingt pour cent de l'indemnité journalière des représentant(e)s nationaux/ales jusqu'à un maximum de trois personnes ; et

6. Les dépenses diverses.

Veillez adresser votre correspondance à :

Christina Brautigam, Chef par intérim
Section de l'analyse par sexe
Division de la promotion de la femme
Téléphone : (212) 963 0535
Télécopie : (212) 963 3463
Adresse électronique : brautigamc@un.org

Éducation : primaire, secondaire, supérieure (1998) : représente la scolarisation nette des filles aux niveaux primaire et secondaire et le taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en pourcentage du taux masculin.

Espérance de vie à la naissance : (2000) représente la longévité et la santé.

Infection VIH/sida : représente le taux de prévalence.

Emploi (Administration/gestion et technique) : représente les femmes hauts fonctionnaires et dirigeants en pourcentage du total et les femmes cadres et chargées de fonctions techniques en pourcentage du total.

Femmes siégeant au Parlement : représente le taux des femmes au Parlement (chambre basse ou unique, chambre haute ou sénat) en pourcentage du nombre total de parlementaires.

Femmes siégeant au Gouvernement : représente le taux des femmes au gouvernement en pourcentage du nombre total des membres du Gouvernement.

M

Rabat (Maroc)
Téléphone : (00) 212 37 76 00 98 ou (00) 212 37 71 15 09
Adresse électronique : bureausg@yahoo.fr

Mauritanie

M. Mohamed Ould **HANINE**
Directeur de cabinet
Secrétariat d'État à la condition féminine
Nouakchott (République islamique de Mauritanie)
Téléphone : Bureau (00) 222 525 80 18
00) 222 525 80 18bureausg@yahoo.fr

(0 0)

N'djamena (Tchad)
Téléphone : (235) 51-41-64 ou (235) 841-55-18
Télécopie : (235) 52 22 12
Adresse électronique : ldjouawe@yahoo.fr

M^{me} Lydie **ASNGAR LATOÏ**
Chef de .136. **ASNGAR LATOÏ**

Adresse électronique : jouedraogo @ uneca.org

Organisateurs

M^{me}. Christine **BRAUTIGAM**

Acting Chief

Gender Analysis Section

Division for the Advancement of Women

Department of Economic and Social Affairs

United Nations

2 UN Plaza

New York, NY 10017

Téléphone : 1-212-963-0535

Télécopie : 1-212-963-3463

Adresse électronique : brautigamc@un.org

M^{me} Makiko **TAGASHIRA**

Gender Analysis Section

Division for the Advancement of Women

Department of Economic and Social Affairs

United Nations

2 UN Plaza

New York, NY 10017

Téléphone : 1-212-963-4836

Télécopie : 1-212-963-3463

Adresse électronique : tagashira@un.org

Formateurs/trices

M^{me} Claudy **VOUHÉ**

Le Grand Lac

16410 Garat, France

Téléphone : + 33 545 249 710

Adresse électronique : :cvouhe@wanadoo.fr

M. Adama **MOUSSA**

Consultant et formateur

BP E47

Bamako (Mali)

Téléphone : (223) 221 19 06

Adresse électronique : moussaadama@hotmail.com

M. Ismaïla **AIHASSANE**

Consultant et chercheur

Téléphone : domicile (223) 228 04 00

(223) 72 61 83 (portable)

BP E1543

Bamako (Mali)

Adresse électronique : i_alhassane@yahoo.fr

2. Programme de l'Atelier

Atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales

Bamako (Mali)
17-20 février 2003

Dimanche 16 février

Arrivée et inscription des participant(e)s

Lundi 17 février

- 9.00–9.30 Messages de bienvenue et ouverture de l'Atelier :
Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies/Division de la promotion de la femme ; pays d'accueil ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Commission économique pour l'Afrique
- 9.30–9.45 Objectifs et déroulement de l'Atelier
- 9.45–10.30 Présentation des personnes ressources et des participant(e)s
- 10.30–1.00 Pause
- 11.00–12.30 Intégration du genre dans la planification et la budgétisation : concepts de base
- 12.30–13.00 Activités d'intégration du genre : expérience de la Commission économique pour l'Afrique
- 13.00–14.30 Déjeuner
- 14.30–16.00 Présentation des mécanismes traitant des questions de genre par les représentant(e)s des Ministères chargés des questions de genre des divers pays (Cameroun, Tchad, Guinée)
- 16.00–16.15 Pause
- 16.15–17.45 Suite des présentations des mécanismes traitant des questions de genre (Mali, Mauritanie, Maroc)
- 17.45–18.00 Synthèse et évaluation de la journée

Mardi 18 février

- 8.30–8.45 Résumé de la journée précédente
- 8.45–10.00 Plénière : enjeux et expériences de l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation (y compris restitution sur l'Atelier tenu en République-Unie

de Tanzanie)

10.00–10.15	Pause
10.15–11.30	Groupe 1 : analyse d'instruments et définition de questions clefs pour le diagnostic « genre » des budgets à différents niveaux (groupes mixtes)
11.30–12.30	Restitution des travaux de groupe et discussion
12.30–14.00	Déjeuner
14.00	

3. Discours d'ouverture



United Nations Nations Unies

DIVISION FOR THE ADVANCEMENT OF WOMEN
DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS
2 UN Plaza, DC2-1250, New York, NY 10017 USA
Telephone: +1 212 963 3104 Facsimile: +1 212 963 3463
Email: daw@un.org
Internet location: <http://www.un.org/womenwatch/daw>

Atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales

**Bamako (Mali)
17-20 février 2003**

**Message de M^{me} Carolyn Hannan, Directrice de la Division de la promotion de la femme
du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies**

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Participants,

Mesdames et Messieurs les Représentants des agences des Nations Unies,

C'est avec beaucoup de plaisir et très chaleureusement que je vous accueille à cet atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales. Je regrette que mes fonctions à la Division de la promotion de la femme m'empêchent d'être parmi vous à l'occasion de ce très important événement.

Je voudrais remercier sincèrement le Gouvernement malien d'accueillir l'Atelier. Le Mali défend depuis de nombreuses années l'égalité entre les sexes. Je suis particulièrement reconnaissante au Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, M^{me} Berthé Aïssata Bengaly, pour son soutien inconditionnel en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme et à son équipe pour l'appui qui nous a été accordé durant la préparation et l'organisation de l'Atelier. J'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter de la récente élection d'une ressortissante du Mali, M^{me} Fatoumata Dembele Diarra, au Tribunal pénal international. Je remercie également le Ministre de l'économie et des finances, le Ministre du plan et les autres cadres gouvernementaux ainsi que les membres du Parlement présents parmi nous aujourd'hui pour l'intérêt qu'ils portent à l'Atelier. Je suis persuadée que votre soutien et votre participation active contribueront de manière significative au succès de l'Atelier ainsi qu'à l'ultérieure mise en œuvre de ses conclusions dans le cadre de vos processus de planification et de budgétisation.

Je suis ravie d'accueillir les participants du Cameroun, de la Guinée, du Maroc, de la Mauritanie et du Tchad qui sont venus à Bamako participer à l'Atelier. Le haut niveau des fonctionnaires gouvernementaux sélectionnés, parmi lesquels on trouve le Ministre des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance de Guinée, confirme l'engagement de vos

gouvernements en vue de renforcer l'attention portée aux perspectives de genre dans le cadre du travail gouvernemental. Votre expérience, votre savoir-faire et vos idées mises en commun sont les meilleures garanties que la réunion soit stimulante et enrichissante.

J'accueille également chaleureusement les représentants des agences des Nations Unies et en particulier M Younès Zoughlami, Représentant au Mali du Fonds des Nations Unies pour la population, au nom de toute l'équipe des Nations unies au Mali, pour leur généreuse contribution à l'organisation de l'Atelier. Je suis particulièrement ravie de voir que M^{me} Joséphine Ouedraogo, Directrice du Centre africain pour les femmes de la Commission économique pour l'Afrique, a pu trouver un créneau dans son emploi du temps très chargé pour participer à cette rencontre. J'aurai le plaisir de l'

Les femmes et les filles sont les plus touchées parce que les différences sexospécifiques ne sont toujours pas prises en compte dans les démarches de conception, de planification et d'application des politiques de développement national.

Les décideurs politiques se défendent en utilisant comme alibi l'existence d'un ministère de la promotion de la femme ainsi que la désignation de « points focaux genre » au sein des autres départements ministériels.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Pour pallier ces insuffisances politiques et institutionnelles, la Commission a l'intention d'enrichir le bilan de la décennie de la Plate-forme d'action africaine en invitant chaque ministère sectoriel à faire l'évaluation des efforts consentis en vue de la réduction des inégalités sexospécifiques dans son propre domaine d'intervention. Ainsi nous mettrons en évidence les forces et faiblesses aux niveaux stratégique et institutionnel et leur impact sur le statut des femmes.

Dans cette optique, le renforcement des capacités doit plus que jamais figurer en première ligne de nos priorités d'intervention.

À cet égard, je me réjouis du contenu pédagogique de l'Atelier qui commence aujourd'hui.

Je réaffirme à mes collègues de la Division de la promotion de la femme que la Commission économique pour l'Afrique apportera sa coopération à la mise en œuvre du projet qui nous réunit ici.

Je souhaite pleins succès à nos travaux et vous remercie de votre attention.

Allocution faite par M. Younès Zoughlami, Représentant du Fonds des Nations Unies pour la population au nom du Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Mali à l'occasion de l'ouverture de l'Atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales pour les mécanismes nationaux de promotion de la femme

Madame la Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille,

Madame la Ministre de la promotion de la femme de la République de Guinée,

Monsieur le Ministre de l'économie et des finances,

Monsieur le Ministre du plan,

Madame la Secrétaire exécutive de la coordination des associations et organisations non gouvernementales féminines du Mali,

Mesdames et Messieurs les Représentants des institutions de la République,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations Internationales,

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que j'ai l'honneur de prendre la parole en cette cérémonie d'ouverture de l'Atelier au nom du Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Mali, M^{me} Joceline Bazile-Finley, empêchée.

En son nom et au nom de toutes les agences du système des Nations Unies, je remercie la Ministre de la promotion de la femme,

Je félicite et remercie la Division de la promotion de la femme et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies ainsi que la Commission économique pour l'Afrique de cette initiative.

À tous les participants et participantes du Cameroun, de la Guinée, du Maroc, de la Mauritanie et du Tchad, je souhaite un bon séjour au Mali.

Madame la Ministre, honorables invités, Mesdames et Messieurs,

La problématique femme en Afrique et au Mali et la prise en compte des sexospécificités dans les politiques et stratégies aux niveaux micro, méso et macro rencontrent trois contraintes majeures : a) la pauvreté quasi générale et la précarité de la vie, dont une des causes profondes, qui se trouve en être en même temps une manifestation, est le faible niveau d'éducation et d'alphabétisation ; b) l'insuffisance ou l'absence de capacités, à tous les niveaux, à appliquer de manière systématique des instruments d'analyse différenciée en vue d'une planification tenant compte des sexospécificités ; et surtout c) la difficulté, la plupart du temps, de former un consensus véritable autour de la nécessité d'un rééquilibrage de la société, condition sine qua non d'un développement harmonieux et durable.

C'est à ce titre que le présent atelier vient à point nommé.

En effet, cet atelier est une contribution

à poursuivre à vos cotés cette initiative, je souhaite, en leur nom, plein succès à vos travaux.

Je vous remercie

Discours prononcé par Madame la Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille à l'occasion de l'ouverture de l'Atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales

place des mécanismes nationaux en vue de garantir un développement social équitable et harmonieux.

Aussi la réduction à tous les niveaux des inégalités liées au sexe a constitué l'objectif global des politiques de promotion de la femme adoptées par nos pays en même temps qu'une stratégie maîtresse de lutte contre la pauvreté.

Si des progrès importants ont été enregistrés, notamment dans la formulation des politiques et l'affirmation des volontés politiques, force est de constater que de gros efforts restent encore à fournir pour une intégration systématique et durable des questions de genre et de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les plans et programmes sectoriels de développement.

Face à ce constat, le Gouvernement du Mali a pris un certain nombre de mesures visant à accroître la capacité des structures de conception, de décision et d'intervention. C'est dans ce

t

2oeTe a6 Tw (.1465 T06li aîtreTD 0 Tld.hunspp t2olitiqum5m.l0)terves plrir nos pns bjD -0.1r2.75 eb.8398 Tw (con

4. Présentations des mécanismes genre (par pays)

4.1 Questionnaire en vue de la préparation de l'Atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales

**Bamako, Mali
17–21 février 2003**

1. Décrivez la structure de votre gouvernement en indiquant les différents ministères et les liens entre eux. (Utilisez un organigramme.)
2. Collaboration entre les ministères :
 - Si vous êtes membre du Ministère « genre/femme », expliquez comment vous collaborez avec le Ministère de la planification et les ministères de tutelle (éducation, économie, santé, etc.).
 - Vice versa, si vous êtes membre du Ministère de la planification ou d'un ministère de tutelle, indiquez comment vous collaborez avec le Ministère « genre/femmes ».
3. Décrivez le processus de planification nationale en indiquant la participation des différents acteurs gouvernementaux aux différents étapes et niveaux. Indiquez clairement quand et comment le Ministère « genre/femme » est impliqué. Indiquez aussi si/comment les bailleurs et les acteurs de la société civile sont impliqués. Vous pouvez utiliser un tableau (voir ci-dessous).

PROCESSUS DE PLANIFICATION ET DE BUDGÉTISATION NATIONALES		
---	--	--

Étapes et objectifs	À quel moment de l'année?	Qui est impliqué
---------------------	---------------------------	------------------

Si vous êtes membre du Ministère de la planification ou d'un ministère de tutelle, indiquez :

- Le budget global pour l'année en cours ;
- Les sources de financement (gouvernement, bailleurs, etc.) ;
- Le pourcentage de ce budget par rapport au budget global du gouvernement ;
- L'évolution (chiffres à l'appui) de ce budget lors des cinq dernières années ;
- Les secteurs et thèmes soutenus par ce budget (pourcentage par secteur ou thème)
- Le pourcentage alloué explicitement à la réduction des inégalités de genre

Les points suivants seront abordés lors de l'Atelier. Néanmoins, nous vous demandons d'ores et déjà d'y réfléchir afin de vous préparer :

1. Quels pourraient être les leviers à actionner dans le processus de planification, par exemple comment persuader les décideur/ses de s'engager sur les questions genre : quels moments clefs ? plaidoyer ? ressources, etc. ?
2. Avez-vous des exemples de bonnes pratiques à partager en termes de planification et de budgétisation sensibles au genre ?

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Peace - Work - Fatherland

**ATELIER DE FORMATION SOUS-RÉGIONAL
SUR L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PLANIFICATION ET LA BUDGÉTISATION
NATIONALES**

Bamako
17-20 février 2003

**PRÉSENTATION DU MÉCANISME
GENRE AU CAMEROUN**

INTRODUCTION : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CAMEROUN

Pays d'Afrique centrale, le Cameroun est situé au fond du golfe de Guinée, entre 2 et 13° de latitude N et 9 et 16° de longitude E. De forme triangulaire, il est limité à l'est par le Tchad et la République centrafricaine, au sud par le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale, au sud-ouest par l'océan Atlantique et à l'ouest par le Nigéria.

Le milieu naturel du Cameroun est diversifié et c'est pourquoi on le dit «l'Afrique en miniature». En effet, plusieurs types de régions naturelles contribuent à la diversité géographique du pays :

- Le sud forestier se situe dans des zones h6fritim Tj 217 TD -0.257 Tc 0 .109 Tw (s ht équatoriale

QUESTIONNAIRE

1.– Historique

- 1975 Création du premier service de la promotion féminine rattaché à la Direction du développement social du Ministère des affaires sociales.
- 1984 Création du Ministère de la condition féminine et d'un Comité consultatif pour la promotion de la femme.
- 1997 Fusion des Ministères de la condition féminine et d'un Observatoire de la femme (MINCOF) chargé de suivre l'évolution de la condition de la femme au Cameroun.

2.– Place du MINCOF au sein du Gouvernement

Le Gouvernement camerounais est composé d'un Premier ministre, des ministres d'État, des ministres et des Secrétaires d'État.

Le Premier ministre est le chef du gouvernement. Le Gouvernement est composé de 30 départements ministériels, dont celui de la condition féminine.

Chaque département a des missions qui lui sont dévolues par le chef de l'État.

Missions du MINCOF

Le MINCOF est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme camerounaise dans la société, à la disparition de toute discrimination à l'égard de la femme et à l'accroissement des garanties d'égalité dans les domaines politiques, économique, social et culturel.

À ce titre :

- Il étudie et soumet au Gouvernement des propositions facilitant l'insertion de la femme dans l'administration, l'agriculture, le commerce et l'industrie ;
- Il assure la liaison avec les organisations politiques nationales et internationales de promotion de la femme ;
- Il assure la tutelle des organismes de formation féminine, à l'exclusion des établissements d'enseignement relevant du Ministère de l'éducation nationale et du Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Ces missions placent le MINCOF au centre de la dynamique d'induction de transformations sociales favorables à l'autonomisation de la femme.

C'est l'organe facilitateur de ces transformations tant au sein de la structure gouvernementale qu'au sein de la société camerounaise.

Chaque mois, le Premier ministre tient un Conseil de Cabinet pour la coordination et le suivi des activités des départements ministériels et pour la communication des grandes orientations gouvernementales.

Dans le cadre de la solidarité gouvernementale, la collaboration entre départements ministériels est excellente. Un effort d'harmonisation des questions de genre par tous les partenaires du développement est facilitateur de enur TD 0 T2e po titre C9romotion d56la femmeemenoccupales.

Il faudrait à cet effet reconnaître que le MINCOF bénéficie de l'appui de divers bailleurs dans le cadre des programmes de coopération multilatérale [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Banque africaine de développement (BaD), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)] et bilatérale (Canada, Chine, France).

Par exemple, le budget d'investissement public (BIP) pour l'exercice 2003 s'élève à 1,795 million de francs CFA, soit :

- 935 millions pour le budget de l'État
- 860 millions pour l'apport de bailleurs.

- **Ressources humaines**

Le Ministère de la condition féminine emploie principalement les ressources humaines nationales de compétences et qualifications diverses, ce qui constitue une richesse capitalisable et d'autres ressources humaines en genre tant dans le secteur public que dans le secteur privé, l'Université de Buéa, qui dispose d'un département « Genre », joue un rôle important dans la formation des cadres nationaux.

4. – Intégration du genre dans la planification et la budgétisation

Le Cameroun est actuellement en train d'intégrer le genre dans la planification à travers la prise en compte de la variable sexe et d'autres variables relatives aux intérêts pratiques et stratégiques des femmes dans les grandes enquêtes et actions nationales.

Le démarrage de l'intégration du genre dans la budgétisation est de plus en plus sensible.

Mécanismes

- Conférences budgétaires,
- Réunion interministérielle,
- Mise en place d'un point focal genre au Ministère chargé de la planification (Cellule du développement humain),

PROJET

- Amélioration du revenu familial rural dans les provinces septentrionales ;
- Réduction de la pauvreté et action en faveur des femmes de l'extrême-nord (BaD) ;
- Microprojets productifs en faveur des femmes (ACDI) ;
- Sous-programme plaidoyer et projet « Genre, population et développement » (FNUAP) ;
- Lutte contre le sida ;
- Éducation non formelle de la femme et de la fille (UNICEF) ;
- Genre et Développement (Commonweath) ;
- Programme global pour l'avancement des femmes et l'égalité des genres (PNUD).
- Collaboration avec les bailleurs dans le cadre des programmes de coopération.

Principaux résultats

- Intégration des préoccupations des femmes par les départements ministériels ;
- Intégration de la dimension genre dans de nombreux projets ;
- Création de centres de promotion de la femme et de centres des technologies appropriées ;
- Ouverture des leaders religieux et traditionnels aux problèmes des femmes ;
- Dynamisme du mouvement associatif féminin ;
- Augmentation des taux de scolarisation de la jeune fille.

-

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

**PRÉSENTATION DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE À
L'ATELIER DE FORMATION SOUS-RÉGIONAL**

**Bamako
17-21 février 2003**

Thème : « Intégration du genre dans la
planification et la budgétisation nationales »

Conakry, 15 février 2003

PRÉSENTATION DE LA GUINÉE A L'ATELIER DE FORMATION SOUS-RÉGIONAL

Bamako
17-20 février 2003

THÈME : L'« INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PLANIFICATION ET LA BUDGÉTISATION NATIONALES

I. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU GOUVERNEMENT

Présidence de la République

- Primature
- Défense nationale
- Affaires étrangères et coopération internationale
- Secrétariat général du gouvernement
- Ministère de la sécurité
- Administration du territoire et défense

Ministères économiques et financiers

- Ministère du plan
- Ministère de l'économie et des finances
- Ministère de l'agriculture et de l'élevage
- Ministère de la pêche et de l'aquaculture
- Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
-

affaires féminines était incluse au sein des structures du Comité militaire de redressement national (CMRN).

MPFE).

À partir de juillet 1996, le Ministère a été

(MASPFE).

C'est ainsi qu'il existe les Inspections régionales des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance au niveau des sept régions administratives.

À celles-ci s'ajoutent les Directions des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance au niveau des préfectures (33) et cinq Directions communales au niveau de Conakry, la capitale.

III. COLLABORATION AVEC LES AUTRES MINISTÈRES

En raison du caractère transversal des questions féminines, le MASPFE a identifié des points focaux dans tous les départements ministériels. Ils sont nommés par arrêtés ministériels conjoints.

[
Il en existe au niveau des institutions internationales (l'Union européenne, avec le groupe intergenre et développement (GIGED), le Bureau d'appui Canada (BAC), des agences d'exécution des Nations Unies (PNUD) et l'USAID] et des organisations non gouvernementales (ONG) internationales [CECI (Canada)].

Ces points focaux ont pour rôle :

- De veiller à la prise en compte du genre dans les programmes et projets de développement de leurs départements ;
- De rendre compte au MASPFE des innovations que leurs structures réalisent dans le domaine du genre.

Pour mener à bien leur mission, ils ont reçu une formation initiée par le MASPFE.

Le Ministère entretient un partenariat avec les ONG et autres organisations féminines à la base et leur structure de coordination appelée COFEG (Coordination des ONG féminines de Guinée) dont il appuie les membres dans l'exécution des petits projets.

Ces organisations, masculines comme féminines, sont impliquées dans l'exécution de toutes les activités du Ministère chargé des femmes.

Toujours dans le cadre du partenariat, le MASPFE est impliqué dans la mise en œuvre des politiques sectorielles des autres départements, tels que, entre autres :

- Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage :
- le Programme genre et développement agricole ;
- La Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire ;
- Le Ministère de la santé publique :
- Le projet Population et santé génésique (PPSG) ;
- Le Programme national de maternité sans risque (PNMSR) ;
- Le Programme de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF).
- Le Programme de lutte contre les IST/VIH/sida ;
- Le Ministère de l'éducation :
- Le Programme d'alphabétisation des femmes (PTAFE) ;
- Le Projet d'éducation pour tous (EPT) ;
- Les comités d'équité ;
- Le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement :

- Le Projet de gestion des polluants organiques persistants.

Dans une première étape, les secteurs de l'éducation, de la santé, du développement rural et des routes ont été érigés en secteurs CDMT étendus par la suite à la justice, l'urbanisme et l'habitat, la promotion féminine et l'enfance.

cohérence intra et intersectorielle pour avoir un plan de développement à court terme (trois ans). Les objectifs fixés dans le plan triennal tenant compte des priorités font l'objet d'une budgétisation annuelle assortie d'indicateurs de performance par an et au point d'achèvement. C'est la pratique du budget par objectif (B/O). C'est le cas, par exemple, du programme triennal d'alphabétisation des femmes 2003–2005 à raison de 100 000 femmes par an.

(Sources : RGPH 1996 ; EDS2 1999.)

Structure de l'emploi dans la fonction publique : Source EDS2 1999

Hiérarchie A	15 934	31,7 p. 100
Hommes	13 636	85,6 p. 100

**MINISTÈRE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET
ET DE LA FAMILLE**

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un peuple – Un but – Une foi

**COMMUNICATION DU MALI POUR L'ATELIER DE FORMATION SOUS-RÉGIONAL
SUR L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PLANIFICATION ET LA
BUDGÉTISATION NATIONALES**

**Bamako, Palais des Congrès
17-20 février 2003**

Bref historique de la structure « genre/femme »

Au Mali, la structure chargée de la question « genre/femme » est le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

Place/position de la structure « genre/femme » dans le gouvernement

Le Gouvernement de la République du Mali compte vingt neuf (29) membres dont quatre (4) femmes, soit 13,8 p. 100 (un peu moins de 14 p. 100). La liste figure à l'annexe.

Dans la préséance gouvernementale, la position des départements dirigés par les femmes est la suivante :

-

Mécanisme de collaboration avec les autres ministères

Les différentes activités (du CPF et) du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille l'ont amené à élaborer des stratégies pour faire face à sa transversalité. Il s'est doté des mécanismes de concertation suivants :

- **Le Comité interministériel pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.**

Créé par décret du Premier ministre n° 99-156/PM-RM du 16 juin 1999, il a pour mission :

- D'étudier et de donner son avis sur les dossiers qui lui sont soumis par le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- De suivre l'application par les départements des recommandations et mesures en faveur de la femme, de l'enfant et de la famille et de procéder à leur évaluation ;
- De suivre et d'évaluer les actions et initiatives des associations et ONG en faveur de la femme, de l'enfant et de la famille.

Ce comité est composé de représentant de départements ministériels.

- **La Commission paritaire gouvernement–associations–ONG**

Créée par décret du Premier ministre n° 99-158/PM-RM du 16 juin 1999, elle a pour mission:

- De coordonner les stratégies et actions des associations et ONG en matière de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- De formuler des recommandations et de donner son avis sur la politique du Gouvernement permettant la prise en compte des femmes et des enfants dans les projets et programmes nationaux et le développement.

- **Le Comité national d'action pour l'éradication des pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant.**

Créé par décret du Premier ministre n° 99-157/PM-RM du 16 juin 1999, il a pour mission de formuler des propositions et suggestions dans les domaines de l'information, de la sensibilisation, de la formation, de la promotion de la recherche, de la réforme de la législation, du soutien aux activités des associations et ONG et de la revalorisation des pratiques positives.

Ce Comité est composé de représentants des dix départements ministériels les plus concernés, deux députés, un représentant du Conseil économique, social et culturel, des directions et services techniques concernés, de la société civile et des représentants du Culte.

- Artisanat et tourisme ;
- Domaine de l'État, affaires foncières et habitat ;
- Développement social, solidarité et personnes âgées, etc.
-

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique et des plans d'action pour 2002-2006, la création par décret d'un nouvel organe de concertation est prévue. Il s'agit du **Comité technique de suivi et d'évaluation**. Constitué par les représentants des ministères techniques, du Parlement, des élus locaux, des syndicats, des ONG et associations féminines du secteur privé et de la communauté des bailleurs de fonds, ce comité aura pour mission d'appuyer l'exécution et le suivi des plans d'action.

Mécanisme pour intégrer le genre dans la planification et la budgétisation

- Lutter contre la pauvreté des femmes ;
- Améliorer l'image de la femme.

Domaines prioritaires

1. Lutte contre l'analphabétisme

Objectif spécifique : Contribuer à réduire de 40 p. 100 l'écart entre les taux d'alphabétisation des hommes et les femmes de 15 à 49 ans et l'écart entre les taux de scolarisation des filles et des garçons dans les différents niveaux de l'enseignement d'ici à 2006.

Stratégies

- Élaboration d'une campagne intensive et de proximité de lutte contre l'analphabétisme ;
- Incitation des parents à la scolarisation des filles ;
- Mise en place de mécanismes collectifs d'aide à la scolarisation des filles.

2. Participation active de la femme à l'amélioration de sa santé de la reproduction et la lutte contre les IST et le VIH/sida

Objectif spécifique : Améliorer les capacités et aptitudes des femmes à utiliser les services sociaux essentiels en matière de santé de la reproduction et à lutter contre les IST et le VIH/sida (2002 -2006).

Stratégies

- Utilisation des groupements de femmes comme aire d'échange et cadre d'innovation en matière de santé et d'éducation ;
- Préparation des filles et des femmes à une meilleure connaissance de leurs besoins en matière de santé de la reproduction ;
- Création d'un réflexe de protection contre les IST et le VIH/sida.

3. Renforcement de l'éducation juridique et de la citoyenneté de la femme

Objectif spécifique : Améliorer l'environnement juridico-institutionnel en vue de renforcer le statut de la femme d'ici à 2006.

Stratégies

- Mise en place et formalisation d'un dispositif d'éducation et d'assistance juridique ;
- Éducation civique et en matière de citoyenneté de la femme en vue de l'amener à une participation plus effective dans la vie publique nationale ;
- Relecture du dispositif législatif et réglementaire en conformité avec la Constitution et les engagements internationaux.

4. Protection sociale

Objectif spécifique : Assurer une protection et une assistance effectives aux femmes et aux filles en général et à celles en situation difficile en particulier.

Stratégies

- Renforcement du cadre juridique en matière de promotion et de protection de la femme ;
- Mise en place d'un cadre opérationnel de prévention des risques de vulnérabilité sociale.

- Promouvoir la participation de l'enfant à la gestion de sa vie en société.

Domaines prioritaires

1. Amélioration des conditions de survie de l'enfant

Objectif spécifique : Contribuer à réduire de 60 p. 100 la mortalité infantile (2002–2006), d'une part, et, d'autre part, renforcer l'autonomie, la participation et le bien-être des adolescentes à travers l'accès à l'information et aux services en matière de santé de la reproduction.

Stratégies

- Renforcement de l'implication des parents dans l'utilisation des services sociaux essentiels de base et dans le suivi régulier de la santé de l'enfant ;
- Développement d'une approche éducative de proximité.

2. Développement de l'enfant

Objectifs spécifiques :

- Préparer les familles et les communautés à la création d'un cadre de vie propice au développement de l'enfant ;
- Contribuer au développement de l'initiative privée en matière de scolarisation en milieu urbain et rural (2002–2006) ;
- Contribuer à la scolarisation des enfants des parents démunis (2002–2006) ;
- Promouvoir le rôle économique et social des adolescentes dans leur milieu.

Stratégies

- Application effective du droit au développement ;
- Meilleure scolarisation de l'enfant ;
- Développement des espaces culturels et de loisirs pour enfants dans les différents plans d'aménagement et d'urbanisation ;
- Renforcement des capacités de prise en charge de l'enfant handicapé.

3. Protection de l'enfant

Objectifs spécifiques :

- Contribuer à assurer la protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation ;
- Assurer la protection de l'enfant contre la vulnérabilité sociale.

Stratégies

- Prévention spécialisée ;
- Éducation des communautés et des parents ;
- Renforcement du cadre juridique et réglementaire.

4. Éducation civique et participation des jeunes à la vie publique

Objectif spécifique : Améliorer l'éducation civique et en matière de citoyenneté de l'enfant en vue d'une participation efficace à la vie publique d'ici à 2006.

Stratégies

- Formation des enfants à la gestion démocratique de la vie publique ;

- Éducation des enfants à la citoyenneté ;
- Équipement du parlement des enfants.

5. Réalisation d'études et de recherches

Objectif spécifique : Améliorer la connaissance sur les besoins des enfants et des adolescents ainsi que des approches les plus performantes pour leur promotion.

Stratégies

- réalisation d'études, enquêtes et recherches.

6. Plaidoyer et communication

Objectif spécifique : Assurer la mobilisation sociale en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'enfant d'ici à 2006.

Stratégies

- Mise en place d'indicateurs sur les droits des enfants et des adolescents ;
- Élaboration d'un plan de communication.

III. Promotion de la famille

But : Renforcer l'entité familiale.

Objectif général : Renforcer les liens familiaux et consolider la fonction de socialisation de la famille.

Objectifs stratégiques :

- Assurer la stabilité de la cellule familiale ;
- Renforcer les activités de promotion et de protection de la famille ;
- Renforcer la cohésion sociale.

Domaines prioritaires

1. Promotion d'un cadre juridique favorable au développement de la famille

Objectif spécifique : Assurer la formation à la vie et à la responsabilité familiale des jeunes de 12 ans et plus fréquentant les établissements formels et semi-formels de formation (2002-2006).

Stratégies

- Développement d'un programme d'éducation à la vie familiale des jeunes ;
- Éducation des adolescents et des jeunes adultes à une activité féconde, sacrée et responsable ;
- Forte implication des associations et ONG.

2. Réhabilitation et promotion des mécanismes communautaires de régulation sociale

Objectif spécifique : Impliquer les communautés et les autorités religieuses dans le renforcement de la cellule familiale.

- La réduction de l'analphabétisme qui frappe particulièrement la femme, contribuant ainsi à réduire les obstacles à la scolarisation de la fille et à l'alphabétisation de la femme ;
- La promotion de la participation de la femme à la vie publique par le soutien à l'émergence et au renforcement de la société civile féminine ;
- L'implication de la femme dans la protection de l'environnement.

Cependant des difficultés persistent, à savoir :

- La nature transversale des actions ;
- Le manque d'indicateurs d'efficacité ; la définition d'indicateurs est cependant en cours ;
- L'insuffisance de vulgarisation du plan d'action ;
- La non-appropriation par certains ministères du plan d'action ;
- L'inexistence d'un mécanisme de suivi et d'évaluation ; cependant des dispositions sont prises dans ce sens par le nouveau plan pour la période 2002–2006 ;
- La non-appropriation du « GENRE » à différents niveaux de prise de décision.

RÉALISATIONS DU MAROC EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PLANIFICATION ET LA BUDGETISATION NATIONALES

I. Situation de la femme marocaine et acquis en faveur de sa promotion

La situation de la femme marocaine a connu des progrès appréciables en matière d'éducation, de santé et dans le domaine juridique. Ainsi, le taux de scolarisation des filles âgées de 6 à 11 ans a atteint en 2000- 2001 86,6 p. 100 au niveau national et 78,7 p. 100 en milieu rural. Concernant les programmes de lutte contre l'analphabétisme, les femmes

II. Place de la femme dans le plan de développement économique et social

Le plan de développement économique et social pour 2000-2004 a adopté une stratégie de promotion de la femme basée sur les orientations suivantes :

- La réalisation d'un projet de société basé sur l'égalité des chances entre femmes et hommes en les considérant comme deux partenaires en matière de réussite de ce projet ;
- La promotion de la femme et l'application du principe de justice et d'égalité entre la femme et l'homme dans l'élaboration et l'exécution des projets et programmes nationaux et régionaux ;
- L'élargissement de la participation et de l'accès des femmes à l'éducation non formelle et à l'alphabétisation ;
- L'élaboration d'une politique efficace en matière de santé reproductive et l'amélioration des indicateurs de santé de la femme ;
- L'insertion des femmes dans l'activité économique et dans tous les secteurs productifs, et l'encouragement des femmes à obtenir des crédits pour la réalisation de projets économiques ;
- Le renforcement de la condition juridique et politique des femmes et leur habilitation à exercer leurs droits.

Dans le cadre de l'exécution des deux premières orientations, le Ministère chargé de la condition de la femme, avec le soutien d'UNIFEM, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du PNUD, a entrepris des actions pour l'intégration de la perspective « Genre et développement » dans le processus de planification des programmes et projets de développement :

- Des actions de plaidoyer et de sensibilisation des décideurs aux niveaux national et local,
- L'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes,
- Des actions pour la promotion du partenariat entre organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Pour l'institutionnalisation de ces actions, le Ministère chargé de la condition féminine a mis en place en 2001 des points focaux genre dans les départements ministériels (74 points focaux dans 26 départements ministériels et 2 instituts). Ces points focaux ont pour mission d'impulser la prise en compte des questions de genre dans les programmes sectoriels et constituent un relais pour la diffusion et la coordination de l'information et des activités en matière de genre. Les points focaux ont bénéficié de journées d'étude et de séances de formation sur l'approche genre et son intégration dans les programmes de développement.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice

COMMUNICATION DE LA MAURITANIE
À L'ATELIER RÉGIONAL DE FORMATION SUR L'INTÉGRATION DU GENRE
DANS LA PLANIFICATION
ET LA BUDGÉTISATION NATIONALES

Bamako (Mali)
17-20 février 2003

◆ Pourcentage de chefs de ménage de sexe féminin :	29
◆ Âge médian au premier mariage (femmes)	17,1
◆ Âge médian au premier mariage (hommes)	26,5
◆ Femmes membres du gouvernement	4/23
◆ Directrice adjointe du cabinet civil de la présidence	
◆ Femmes conseillères à la présidence	1/4
◆ Femmes conseillères du Premier ministre	1/5
◆ Femmes députées	5/81
◆ Femme présidente de parti politique	1/10
◆ Femmes sapeurs pompiers	14

Des femmes se trouvent à la tête des associations et sociétés suivantes :

- ◆ Fédération des agriculteurs et éleveurs de Mauritanie (FAEM)
- ◆ Fédération mauritanienne de handball
- ◆ Société mauritanienne de tissage (MATIS)
- ◆ Première société de produits laitiers du pays (Tivisky)
- ◆ Deux gérantes d'hôtels de la capitale

Des femmes sont aussi aujourd'hui :

- ◆ Journalistes
- ◆ Avocates
- ◆ Médecins et infirmières
- ◆ Enseignantes
- ◆ Réalisatrices TV
- ◆ Présidentes d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'associations de planification familiale

Enfin, la consécration des droits de la femme et de la famille a été institutionnalisée au sein du dispositif juridique du pays par la promulgation du *Code de Statut Personnel* (loi n° 052/2001 du 19 juillet 2001).

3. Planification budgétaire

3.1 Planification impliquant la dimension genre dans les stratégies de développement

Processus d'élaboration de la loi de finances

<u>Étape</u>	<u>Acteur</u>	<u>Date</u>
1. Circulaire de cadrage	Ministre des finances	Juin
2. Projet de budget départemental	SG + DAF+directions	Deuxième quinzaine de juillet
3. Échanges d'avis et concertation	MF et tous départements	Août+septembre
4. Séances d'arbitrage budgétaire	MF+divers départements	Première quinzaine d'octobre

Août+septembre

